

**COLLEGE ANATOLE FRANCE**  
**28 CHEMIN DES BARIES**  
**33410 CADILLAC**

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET PARTICULIERES  
DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**Objet du marché : MAINTENANCE DES PORTAILS**

Pouvoir adjudicateur : Mme Peggy PELMONT-ADONAI, Chef d'établissement

Suivi du marché : Mme FERGER, Gestionnaire

La procédure de consultation utilisée est la suivante : Marché passé une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics).

.

**COLLEGE ANATOLE FRANCE**  
**28 CHEMIN DES BARIES**  
**33410 CADILLAC****Article 1- Objet du contrat**

La consultation porte sur la vérification, l'entretien et le dépannage des deux portails automatisés du COLLEGE ANATOLE France, situé 28 CHEMIN DES BARIES, 33410 CADILLAC.

Un portail est situé à l'entrée principale du site, le second à l'entrée du parking et des livraisons.

Le titulaire du marché s'engage à assurer l'entretien et la maintenance des équipements tels que définis dans le présent document à l'article 5.

**Article 2- Durée du contrat**

Le présent marché est conclu pour la période du 1/07/2019 au 30/06/2023, pour une durée de 48 mois fermes, sans possibilité de reconduction tacite ni expresse.

**Article 3- Prix**

Le prix figurant au marché correspond à **2 visites** de maintenance et à l'entretien des portails, ainsi qu'aux maintenances correctives. Il est forfaitaire et comprendra les frais de main d'œuvre, charges, frais de déplacement et fourniture du matériel inhérent aux opérations de maintenance.

Le prix est non révisable la 1<sup>ère</sup> année du contrat. Le prix est révisable à partir de la fin de la 1<sup>ère</sup> année de contrat et pour les années suivantes selon des modalités qui seront transmises 1 mois avant la date anniversaire. Dans le cas contraire, les prix seront réputés comme maintenus.

Clause de sauvegarde : en tout état de cause, l'augmentation ne pourra jamais excéder 3% par an. L'établissement se réserve le droit de résilier le marché si une augmentation de plus de 3% par an du prix forfaitaire est constatée.

Le prix est réglé par l'établissement, par mandat administratif, sur présentation de factures après service fait. Le paiement doit être effectué dans les trente jours suivant la réception de la facture.

Les prestations hors forfait feront l'objet d'un devis validé par un bon de commande du client. Celui-ci se réserve le droit la possibilité de procéder à une mise en concurrence pour ces prestations.

**COLLEGE ANATOLE FRANCE**  
**28 CHEMIN DES BARIES**  
**33410 CADILLAC****Article 4- Conditions d'exécution**Obligations du client

Le titulaire reconnaît avoir pris connaissance du site, de toutes les sujétions d'exécution et de maintenance. Une visite préalable est obligatoire. Un RDV est à prendre avec la gestionnaire, Mme FERGER, au 05 56 62 98 42 ou gest.0330059k@ac-bordeaux.fr.

Obligations du titulaire

Les prestations prévues dans le forfait comprennent l'entretien des équipements et les vérifications réglementaires ainsi que les dépannages.

Le titulaire est tenu à une obligation de résultat : les opérations de maintenance préventive doivent avoir pour conséquence de minimiser le nombre de pannes ultérieures en diagnostiquant en amont les causes de dysfonctionnement et en proposant des solutions préventives.

Les opérations de maintenance préventive doivent assurer dans un délai le plus bref possible la remise en état de fonctionnement des installations tombées en panne. C'est une obligation de moyens dès lors que les dysfonctionnements ou pannes sont imputables à des événements de nature imprévisible, relevant de cas de force majeure ou consécutifs à un mauvais emploi probant de l'appareil par l'utilisateur.

Le remplacement des pièces et de matériels suite aux opérations de maintenance ou suite à un incident sont fournis hors forfait. Dans ce cas, ces interventions font l'objet d'un devis.

Le titulaire a aussi une obligation de conseil : il devra obligatoirement signaler par écrit tout équipement inadapté, non réglementaire ou dangereux.

**Article 5- Nature des prestations**Délais d'intervention

Les 2 portails doivent être en état de fonctionner 7j/7. En cas de panne détectée, l'établissement prévient le titulaire par téléphone. Ce dernier doit être en mesure d'intervenir en respectant les heures ouvrées de l'établissement (6h-18h).  
Le délai d'intervention ne doit pas dépasser 8h.

**COLLEGE ANATOLE FRANCE**  
**28 CHEMIN DES BARIES**  
**33410 CADILLAC**Nature et fréquence de la maintenance

La fréquence des visites préventives de maintenance à la charge du titulaire sera d'une fois par semestre.

Les prestations du contrat ont pour but d'assurer l'entretien et la maintenance des portails en fonction de la réglementation en vigueur et de préconiser toutes les mesures nécessaires. La liste non exhaustive comprend :

- Les visites d'entretien (nettoyage, graissage, réglage des organes mécaniques, électriques, électroniques)
- Le contrôle de l'état d'efficacité des éléments liés au bon fonctionnement et à la sécurité (cellules, limiteurs de couple, boucle magnétique, système du débrayage du mécanisme permettant le blocage manuel des portails)
- La fourniture de produits de lubrification et de nettoyage nécessaires au bon fonctionnement des systèmes de suspension et d'entraînement (chaînes, courroies, ressorts).
- La réparation ou le remplacement des pièces constituant les systèmes de sécurité hors d'usage ou usées par le fonctionnement normal des équipements (barres palpeuses, cellules photoélectriques, limiteurs de couple mécaniques ou électromagnétiques, câbles, organes de commande)
- La réparation ou le remplacement des petites pièces hors d'usage ou usées par le fonctionnement normal des équipements (galets, axes, goupilles, signalisations, organe de l'armoire de manœuvre)

La vérification et la maintenance préventive et curative portera sur :

- Le verrouillage des portails
- Les éléments de guidage (rails, galet)
- Les articulations
- Les organes de commande
- Les pièces mécaniques
- L'armoire de commande et ses composants
- La fixation des portails
- L'état de peinture et de corrosion

Les interventions seront réalisées conformément aux prescriptions des textes législatifs et réglementaires applicables en fonction de la nature des installations, équipements et appareils. Les épreuves et essais nécessaires en application des textes et réglementation seront mentionnés dans le rapport de visite.

**La lubrification, le nettoyage, l'entretien et la réparation des pièces sont compris dans le contrat. Seul le remplacement des pièces sera facturé.**

Maintenance corrective :

Le titulaire doit répondre à toute demande de l'établissement dans l'intervalle séparant les vérifications systématiques, afin de remédier à tous dérangements et dysfonctionnements signalés des équipements.

**COLLEGE ANATOLE FRANCE**  
**28 CHEMIN DES BARIES**  
**33410 CADILLAC**Prestations non prévues au contrat

Le titulaire intervient dans le cadre de l'entretien et de la maintenance des matériels. Il n'est pas prévu dans la prestation de base :

- La remise en état de l'installation à la suite d'un sinistre de type vandalisme / catastrophe naturelle
- Tous travaux de modification et d'extension de l'installation existante ;

Sur demande du client, le titulaire effectuera toute prestation ou fourniture rendues nécessaires après présentation d'un devis. A la réception du devis le collège établira un bon de commande. Ces réparations ou travaux feront l'objet d'une facturation distincte.

Rapport d'intervention

A l'issue de chaque intervention, le titulaire du marché établira un rapport d'intervention comprenant les renseignements suivants ; date et heure de début et de fin d'intervention, nom du technicien, diagnostic de la panne, nature des travaux effectués, pièces remplacées et toute observation jugée utile.

Sécurité

Les agents du prestataire devront se présenter à l'accueil avant et à l'issue de leur intervention, afin de signer le registre d'entrée des visiteurs ; Ils devront porter des vêtements de travail ainsi que les équipements de protection individuelle adaptés aux tâches auxquelles ils sont employés.

Le titulaire du marché assume la direction et la responsabilité de l'exécution des prestations. En conséquence, il est seul responsable des dommages que l'exécution des prestations peut causer directement ou indirectement :

- A son personnel ou à des tiers
- A ses biens ou à des biens appartenant à des tiers.

<b>Article 6- Pénalités</b>
-----------------------------

En cas de non-respect des 2 passages selon la périodicité énoncée dans le marché, le titulaire du marché encourra une pénalité forfaitaire égale à 200€HT. Cela viendra en déduction des factures contractuelles.

<b>Article 7- Assurance responsabilité</b>
--

La société titulaire communiquera à l'établissement, après notification du contrat, les références de la police d'assurance qu'elle a souscrite pour couvrir les frais relatifs à l'exécution du marché.

**COLLEGE ANATOLE FRANCE**  
**28 CHEMIN DES BARIES**  
**33410 CADILLAC**

**Article 8- Critères de choix**

Les critères de choix seront répartis comme tel :

- Prix : 60%
- Qualité de la prestation : 40%

**Article 9- Présentation des offres**

L'offre devra parvenir avant le **Vendredi 31 mai 2019 à 16h30.**

Les candidats pourront effectuer une visite préalable des portails. Les rendez-vous seront pris auprès de Mme FERGER, gestionnaire.

Tout retard entrainera l'élimination du candidat.

Les dossiers de réponse doivent parvenir, sous pli cacheté, à l'adresse suivante :

**M. le Principal**  
**COLLEGE ANATOLE France**  
**28 CHEMIN DES BARIES**  
**33410 CADILLAC**

L'enveloppe contiendra :

- Le règlement de consultation daté, signé, cacheté
- L'acte d'engagement daté et signé (annexe 1)
- Le cahier des clauses particulières du marché à procédure adaptée daté et signé
- Une attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile professionnelle
- L'IBAN
- Le devis détaillé

LU et APPROUVE, Le

Le Candidat soumissionnant une offre (Cachet et Référence et Signature)

**COLLEGE ANATOLE FRANCE**  
**28 CHEMIN DES BARIES**  
**33410 CADILLAC**

**ANNEXE 1 : ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de (intitulé complet de la société) :

Ayant son siège social à :

N° de téléphone :

E-mail :

Immatriculation :

- N° SIREN :
- Code APE :
- N° inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, je déclare l'accepter sans modifications ni réserves, je m'engage à fournir les matériels et/ou services demandés, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus et à effectuer les réservations nécessaires.

**Prix annuel de la prestation :**

**Prix total :**

Joindre un RIB et un devis détaillé

A

Le,

Le candidat, nom :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé » et cachet de la société